



Oléoduc Énergie Est - Les MRC à la défense des citoyens du Québec

Québec, le 25 octobre 2016 – Réunis hier en rencontre extraordinaire à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), les MRC touchées par le projet d'Oléoduc Énergie Est sont unanimes : « *Ce projet tiendra compte des revendications des MRC, se fera dans le respect des communautés locales, ou ne se fera pas!* »

« *Le promoteur doit être en mesure de nous garantir qu'il a le matériel, l'expertise et les fonds nécessaires pour intervenir sans délai pour protéger nos sources d'eau potable, ce qui n'est pas le cas actuellement* », déplore M. Richard Lehoux, président de la FQM.

Au moment où les travaux du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et de l'Office national de l'énergie (ONÉ) sont suspendus, les MRC ont choisi de se regrouper afin de parler d'une seule voix.

Par l'intermédiaire de la FQM, les MRC demandent, notamment :

1. Que Trans-Canada mette sur pied un fonds de réserve de 5 milliards de dollars pour répondre à d'éventuelles catastrophes causées par son oléoduc;
2. Que des plans de mesures d'urgence rigoureux soient élaborés afin de protéger chaque source d'eau potable susceptible d'être touchée par une fuite de l'oléoduc;
3. Que soit révisé le régime fiscal visant les oléoducs afin de réduire l'iniquité fiscale des oléoducs comparativement aux autres citoyens des municipalités du Québec.

La MRC est l'instance responsable de l'aménagement du territoire, incluant la protection des sources d'eau potable, ainsi que de la planification des services de sécurité incendie. Le promoteur doit tenir compte de cette planification municipale.

Alors que des lobbyistes multiplient les communications avec les municipalités et font une tournée du Québec, trop de questions demeurent sans réponse selon les préfets.

« *Nous n'avons pas besoin qu'un colporteur de Trans-Canada vienne nous promettre la lune, nous voulons simplement des réponses claires à nos questions légitimes. Le promoteur doit faire preuve de transparence et agir avec le sérieux que réclame sa démarche* », termine M. Lehoux.

On voit loin pour notre monde

Depuis sa fondation en 1944, la Fédération québécoise des municipalités s'est établie comme l'interlocuteur incontournable des municipalités et des régions du Québec. Visant constamment à défendre l'autonomie municipale, elle privilégie les relations à l'échelle humaine et tire son inspiration de l'esprit de concertation et d'innovation de ses quelque 1 000 municipalités et MRC membres.

Renseignements :

David Juneau
Conseiller en relation avec les médias
581 309-7093 / 418 651-3343, poste 263
djuneau@fqm.ca